



Conditions Covid 2021:

Inscriptions et tests de niveaux pour les cours de Février 2021
Jour et soir

Pour vous inscrire: téléphonez au 02/511 01 09 pour prendre un RV.

Venez au RV avec un masque et tous les documents requis (voir plus bas).
Le paiement se fait au moment de votre inscription, de préférence par Bancontact.
Aucune carte de crédit (Visa, Mastercard,...) n'est acceptée. Aucune place ne sera réservée sans paiement.

Le CPAB n'est en rien responsable si les cours sont complets au moment de votre inscription.

COVID: Modalités prévues pour les cours de Février 2021:

16/12/2020

Il est prévu d'organiser les cours suivants en présentiel à l'école:

Grammaire & orthographe
Informatique/Bureautique
Français langue étrangère DébA & DébB et UE1
Anglais UE1
Néerlandais UE1

Pour les autres niveaux (de l'UE2 à l'UE9): les cours se donneront à distance (Zoom) et/ou en mode hybride (en partie virtuel & en partie au CPAB), selon les possibilités sanitaires.

Dans le cadre de l'enseignement des langues, le CPAB a mis en place une pédagogie basée sur la participation active des étudiants et sur l'interaction nécessaire à la pratique de la langue-cible. Toute l'équipe estime donc qu'une reprise des cours en présentiel sera bénéfique pour votre apprentissage.

Nous dépendons évidemment des décisions gouvernementales mais sachez que, dès que cela sera possible et dans le respect des mesures sanitaires, nous reprendrons (tout ou partie) des cours à l'école.

En vous inscrivant à nos cours, vous marquez donc votre accord sur ce principe. Il n'y aura donc aucun remboursement possible si les modalités d'organisation de votre cours changent pendant le module.

Documents requis pour l'inscription

***Carte de séjour valide:**

- Pour les ressortissants de l'Union européenne: carte d'identité nationale.
- Pour les ressortissants hors Union européenne:
 - Carte de séjour valide délivrée par une administration communale belge ou tout autre document similaire.
 - Ou passeport avec visa valide + supplément de 90€ (minerval étranger) pour les cours de 120 périodes.
 - Ou annexe 25 bis ou 26 accompagnée de la preuve de l'existence d'un recours contre le refus de séjour.
 - !!! les personnes dont le conjoint est de nationalité belge, doivent également se munir du carnet de mariage ou d'une composition de famille et du document d'identité du conjoint belge.
 - !!! les personnes de parents belges ou résidents belges, doivent apporter la preuve de la filiation, de l'adresse et une copie de la carte d'identité des parents.

***Demandeurs d'emploi**

- Inscrits au FOREM: numéro national et numéro de dossier.
- Inscrits chez Actiris comme chômeurs complets indemnisés : document A 15.
- Inscrits au VDAB : attestation « Aanvraag van een vrijstelling van het inschrijvingsgeld in het Volwassenonderwijs »

***CPAS et autres:**

- Attestation du CPAS/OCMW couvrant la première semaine de cours. Si le CPAS/OCMW paie les frais d'inscription: apporter une lettre de prise en charge.
- Si à charge de quelqu'un qui bénéficie du CPAS, le nom doit être repris sur le document.
- Les organismes suivants sont assimilés: CARITAS, Service Social de Solidarité Socialiste, aide aux personnes déplacées, La Croix Rouge, FEDASIL, Vierge noire.

***Mineurs:**

- Les jeunes âgés de 15 à 16 ans: attestation prouvant qu'ils ont suivi au moins 2 années de cours en secondaire.

***Etudiants dans une autre école:**

- Attestation d'inscription dans une haute école officielle belge à temps plein.

***Paiement:**

- Le paiement doit se faire au moment de l'inscription par **Bancontact**. Aucune place ne sera réservée sans paiement.

***Cours complets ou annulés:** le CPAB n'est en rien responsable si les cours sont déjà complets au moment de votre inscription et l'école se réserve le droit de fermer un groupe dans le cas où il n'y aurait pas assez d'inscriptions (et rembourse 100%).